



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency



Communiqué

Pour diffusion immédiate

LE CANADA MET EN PLACE UN SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ DU BÉTAIL RADIATION DES ÉTIQUETTES D'IDENTIFICATION À CODE À BARRES LE 1^{ER} JUILLET 2010

OTTAWA, le 28 mai 2010 : À compter du 1^{er} juillet 2010, tous les bovins devront porter une étiquette d'identification par radiofréquence (IRF) approuvée avant de quitter leur emplacement actuel ou leur ferme d'origine. Ce type d'étiquette remplacera les étiquettes d'oreille à code à barres.

« Un système de traçabilité rigoureux permettra aux producteurs canadiens d'obtenir les prix élevés que leurs produits de qualité supérieure méritent à l'échelle internationale », a déclaré le ministre de l'Agriculture, M. Gerry Ritz, « Grâce à la technologie IRF, nous serons mieux en mesure de retracer un animal, ce qui non seulement est important pour le bien-être des humains et des animaux, mais également essentiel à la viabilité de l'industrie canadienne de l'élevage dans son ensemble ».

« Nous avons collaboré avec le gouvernement afin de réaliser des progrès sur le plan de la traçabilité, et nous croyons que la radiation des étiquettes à code à barres fera avancer les initiatives à cet égard », a affirmé M. Darcy Eddleston, président de l'Agence canadienne d'identification du bétail (ACIB), « Bien que ce changement puisse représenter un processus ponctuel supplémentaire pour certains éleveurs, la possibilité de saisir facilement les données contenues sur les étiquettes IRF profitera à tous les producteurs à long terme ».

« La technologie IRF est essentielle à l'avancement du système de traçabilité et au maintien de la rapidité du commerce dont nos éleveurs ont besoin pour demeurer concurrentiels sur le marché », a déclaré M. Travis Toews, président de l'Association canadienne des éleveurs de bovins, « La radiation des étiquettes à code à barres constitue une mesure importante dans le cadre de l'amélioration de notre système national d'identification et de traçabilité ».

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) veille au respect des exigences liées à l'identification et au signalement des déplacements des bovins et des bisons, en vertu des dispositions du *Règlement sur la santé des animaux*.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les systèmes d'identification du bétail du Canada, ou de l'aide en ce qui concerne l'établissement d'une référence croisée entre les données

dans le Système canadien de traçabilité du bétail (SCTB), veuillez consulter le site www.canadaid.ca ou composer le 1-877-909-BEEF (2333).

Pour de plus amples renseignements sur la traçabilité au Canada, consultez le site www.inspection.gc.ca ou composez le 1-800-442-2342.

-30-

Agence canadienne d'identification du bétail
Danielle Oberle
Gestionnaire des communications
Téléphone : 403-476-1984
Cellulaire : 403-703-5575
Courriel : doberle@canadaid.ca

Agence canadienne d'inspection des aliments
Relations avec les médias : 613-773-6600

The logo for the Government of Canada, featuring the word "Canada" in a serif font with a small Canadian flag icon above the letter 'a'.